



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
9 AOÛT 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau,
Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes convoqués
à une séance extraordinaire;

Par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé
et greffier trésorier, pour être tenue au 550, rue Notre-Dame, Montebello, QC, J0V
1L0, à 18 h 45, le 9 août 2022 et qu'il y sera pris en considération les sujets
suivants:

1. Résultats des ouvertures d'appel d'offres sur invitations de la réfection
des bâtiments municipaux

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la
Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de
la séance extraordinaire du 9 août 2022 a été signifié à chacun des membres du
Conseil municipal le 3 août 2022, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 3 août 2022

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
9 AOÛT 2022

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Résultats des ouvertures d'appel d'offres sur invitations de la réfection des bâtiments municipaux**
- 5. Période de questions des citoyens**
- 6. Levée de la séance extraordinaire**



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
9 AOÛT 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **9 août 2022, à 18 h 45**, à la salle sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle est présent Monsieur le conseiller André Mathieu.

Sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, a motivé son absence.

Madame la conseillère, Jésabelle Dicaire, et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette et Dominique Primeau ont motivé leur absence.

Madame la mairesse constate qu'il n'y a pas quorum.
Madame la mairesse constate qu'il n'y a pas de sujet.
Madame la mairesse constate qu'il n'y a aucune personne dans l'assistance.
Aucun ajournement n'est nécessaire du fait que la municipalité n'a reçu aucun appel d'offres.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussigné, madame Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 29 octobre 2022

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier